



EDITORIAL

DANS CE NUMERO

FIPAL News

1^{er} avril
2024

Sensibilisation *versus* répression, la Suisse suit l'exemple français !

par Daniel Chollet

C'est bien connu. On ne badine pas avec la sécurité et particulièrement avec la sécurité routière !

Ce n'est pas l'Etat français qui nous contredira, lui qui décrétait, en 2021, la Loi montagne avec entrée en vigueur au 1^{er} novembre. Cette loi oblige d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1^{er} novembre au 31 mars, dans certaines zones de 34 départements.

L'obligation d'équipements hivernaux des véhicules est une mesure qui vise à la sécurité de tous sur la route. Même sans habiter ou se rendre dans les zones concernées par l'obligation, ces pneumatiques « toute saison », ou ceux plus spécifiques à la période hivernale, sont un vrai élément de sécurité à ne pas négliger.

Pour s'arrêter sur une chaussée sèche, en dessous de 7°C à 50 km/h, un pneu été a besoin de 4 mètres de plus qu'un pneu hiver, c'est la largeur d'un passage pour piéton. Sur une chaussée enneigée, c'est plus de 30 mètres, soit la longueur de 6 ou 7 voitures.

Cet équipement devient donc de la plus haute importance en matière de sécurité sans parler qu'il contribue à éviter les blocages et le chaos sur les routes enneigées.

Point intéressant, pour laisser le temps de s'adapter à l'obligation telle que prévue par la loi montagne et son décret d'application, aucune sanction n'a été appliquée pendant les hivers 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024. Les forces de l'ordre continuent à faire, 3 ans après la mise en vigueur de la loi, de la pédagogie et de la sensibilisation lors des contrôles.

Très bien mais est-ce un éditorial pour le Journal du TCS ou de la FIPAL ? Les bonnes nouvelles pour les pêcheurs arrivent.

Avec en ligne de mire les nouvelles restrictions relatives au nouveau règlement de pêche 2026-2030 et s'inspirant de ce qu'un sujet aussi important que la sécurité routière autorise en termes de pédagogie, de sensibilisation et de temps d'adaptation, les gardes français ont décidé de suivre cet exemple en 2026, 2027 et 2028 pour les pêcheurs amateurs et professionnels. Les contrevenants ne seront donc ni verbalisés ni dénoncés mais sensibilisés aux contraintes et aux obligations du nouveau règlement. C'est la première bonne nouvelle.

La deuxième bonne nouvelle, c'est que les garde-pêche suisses vont suivre l'exemple français avec la même logique, ceci dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures sur le lac Léman.

Si, par sa position, la FIPAL n'a pas manqué de challenger les autorités au fil des années lorsqu'elle le jugeait nécessaire, elle a également su les défendre et les féliciter dans d'autres circonstances comme c'est le cas ici.

Bravo à elles pour cette approche proportionnée ! *Suite éditorial en page 13*

DANS CE NUMERO

Editorial	Page 1
La photo du mois	Page 2
Dans l'agenda et le carnet de notes du président	Pages 2 à 10
Découvrir la truite marmorata, poisson de l'année 2024	Page 10
Calendrier des manifestations	Page 11
Objets perdus, objets trouvés	Page 11
Concours internationaux 2024	Page 11
Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion	Page 12
On stage	Page 13
Impressum	Page 13
Dans les prochains numéros	Page 13

La photo du mois

Page de couverture

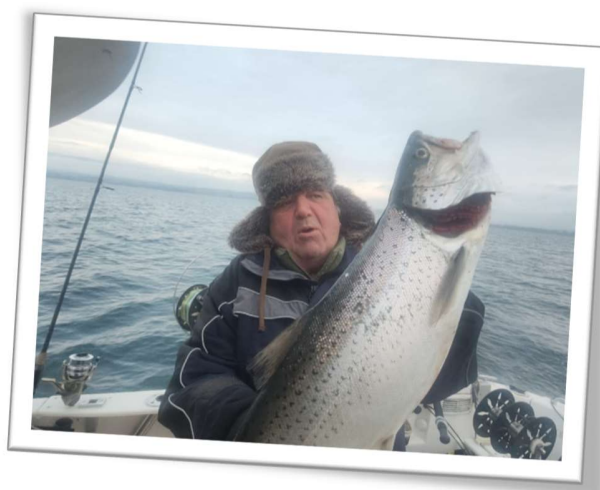
Fin janvier 2024, recherche truite désespérément !

(Photo FIPAL News)

Ci-contre

Le Président des Pêcheurs de Morges dans ses œuvres lors de l'ouverture des salmonidés le 14 janvier 2024

(Photo envoyée par Daniel Wuethrich)



Dans l'agenda et le carnet de notes du Président

par Daniel Chollet, période du 25 novembre 2023 au 31 mars 2024

Avertissement : Au risque de se répéter, la FIPAL n'est ni addictive, ni allergique aux oiseaux piscivores. Elle n'est ni possédée, ni obsédée par ces derniers et ne fait pas de fixation à leur sujet. Mais elle ne peut cependant pas fermer les yeux et ignorer l'actualité halieutique, ornithologique ou médiatique.

25 novembre 2023

Un canard extraordinaire, prédateur des moules quagga, parade sur les bords du Léman

[Selon Luca Di Stefano et Frédéric Ravussin, 24 heures]

« Une macreuse à front blanc, espèce nord-américaine, a débarqué à Cognoy (GE). Du jamais-vu en Suisse ... »

« C'est une surprise incroyable », s'enthousiasme Gottlieb Dändliker, l'inspecteur cantonal genevois de la faune ... « Avec la saison froide, il descend volontiers vers la Floride, par exemple, indique l'inspecteur cantonal de la faune. Le plus probable, c'est qu'il a été pris dans les violentes tempêtes de ces dernières semaines. Elles l'ont déporté jusque sur les côtes françaises, puis plus loin à l'intérieur des terres. »

... Principalement carnivore et grand amateur de mollusques, crustacés et insectes lacustres, cet oiseau mesurant en moyenne 55 cm pour un poids avoisinant 1 kilo trouvera en effet de quoi se nourrir. Sur l'une des photos que nous avons reçues, on le voit en train de déguster une moule quagga ... »

Puissent d'autres macreuses à front blanc être déportées et trouver refuge sous nos latitudes !

Pour lire l'article dans son entier cliquer sur : <https://lepaper.24heures.ch/article/124/124/2023-11-25/132869049>

25 novembre 2023

102^{ème} Assemblée générale de la FIPAL au Bouveret

Dans son rapport, le président jette un coup d'œil dans le rétroviseur de l'exercice 2022-2023, sur la situation présente et future en partageant les succès, ses craintes et ses préoccupations (protection des espèces, PAP, finances, ...)

Trois décisions étaient attendues dans le cadre des décisions à prendre par l'assemblée :

- *Matérialisation financière de son engagement dans la Fondation de la Maison de la Rivière.* La décision sur la participation financière de la FIPAL au capital de la Fondation en tant qu'identité « Pêcheurs » et son mode de financement interne sont acceptés à l'unanimité des sections.
- *Sonar avec technologie « Livescope ».* La FIPAL décide de ne pas soutenir en l'état l'interdiction de la technologie de type « Livescope » sur le Léman avec un score équilibré de 6 voix POUR et 6 CONTRE qui a nécessité l'arbitrage du président.
- *Présidence de la FIPAL et participation au PAP.* Le président de la FIPAL remet en cause son engagement à la fédération en sa qualité (est-il encore la bonne personne à la bonne place dans le bon bus ?) ainsi que la nécessité pour la FIPAL de continuer de participer activement au PAP ?

L'assemblée répond aux deux questions par l'affirmative.

En outre, la FIPAL remercie vivement la Section Chasse, pêche et espèces de la DGE-BIODIV (VD) pour le permis annuel de pêche 2^{ème} catégorie 2024 offert. C'est la société des Pêcheurs amateurs du Léman VS (Section FIPAL du Bouveret) qui en est l'heureuse gagnante par tirage au sort. Cette dernière en fera bon usage selon ses propres critères.

3 décembre 2023

Lémanscope, un nouveau projet de science participative sur le Léman

[Selon Lémaniques n° 129/12-2023, le Bulletin trimestriel de l'Association pour la sauvegarde du Léman, ASL]

Comment allier collaboration à la recherche en faveur de l'environnement et plaisir de naviguer ?



(Source : <https://asleman.org/>)

« Ce nouveau projet de recherche de l'EPFL

sera réalisé avec la collaboration de l'ASL et de l'EAWAG.

Dans ce cadre, l'ASL ambitionne de réunir 500 bénévoles avec embarcation pour effectuer des mesures de la transparence de l'eau grâce à un disque de Secchi ainsi que des mesures de la couleur de l'eau grâce à l'application EyeOnWater.

Ces deux mesures fournissent des informations sur la composition et la qualité de l'eau. Au-delà de la veille qui sera effectuée entre juin 2024 et octobre 2025 et qui fera l'objet d'un rapport scientifique, les données récoltées joueront un rôle essentiel dans l'évaluation de la santé du Léman; elles aideront les scientifiques à identifier d'éventuels problèmes et à orienter des actions de préservation. Elles serviront également à calibrer un satellite qui effectue actuellement ces mesures par photographie.

En prenant part à ce projet de science participative, les bénévoles auront l'occasion d'interagir avec des scientifiques. Outre le partage des précieuses données, ils pourront discuter de leurs impressions et observations lors de forums de discussion et de conférences interactives animées par des experts du Léman. Ils pourront également suivre les données en temps réel grâce à l'interface de Datalakes de l'EAWAG et prendre part à la conférence de restitution des résultats. Des visites de la plateforme LÉXPLORE au large de Pully leur seront aussi proposées. »

Renseignements et inscriptions sur www.lemanscope.org

5 décembre 2023 Nouveau président à l'APALLF

[Photos Pierre Mudry]



Serge Gervasoni reprend le témoin de la présidence des mains d'Yves Depraz. On ne présente plus Serge que la plupart des lecteurs de FIPAL News connaissent déjà pour son engagement dans cette position entre 2017 et 2021. FIPAL News lui souhaite plein succès dans son rôle.



La FIPAL remercie chaleureusement Yves Depraz pour l'excellente et riche collaboration entre la FIPAL et l'APALLF. Celle-ci s'est manifestée durant tout son mandat dans des domaines aussi divers que variés allant de l'impact des centrales thermiques lacustres sur la température du lac aux sciences participatives (CoFISH) et appliquées (Eawag,

Maison de la Rivière, INRAE) en passant par la défense des intérêts de la pêche amateur ainsi son soutien à la protection des espèces et à une cohabitation quelque peu apaisée avec la pêche professionnelle française.

8 décembre 2023 La Fédération Suisse de Pêche prend position sur la technologie Live Sonar

[Source : Extrait Prise de position FSP]
« La technologie Live Sonar suscite des discussions passionnées parmi les pêcheurs et pêcheuses. Il s'agit en fait d'une question de principe: les progrès technologiques contre l'expérience de la nature. Un nombre croissant de cantons se penchent sur une possible interdiction de la technologie Live Sonar – ou l'ont déjà décidée. »

Le document publié développe et répond aux questions suivantes:

- Qu'est-ce que le Live Sonar ?
- Quelle technologie existait déjà ?
- Que représente cette nouvelle technologie ?
- Pourquoi des interdictions ?
- Que disent les partisans de la technologie Live Sonar ?
- Que disent les opposants à la technologie du Live Sonar ?
- Pour ou contre: quelles sont les questions débattues ?
- Comment se positionne la FSP ?

En guise de conclusion, la FSP se positionne sur cinq points :

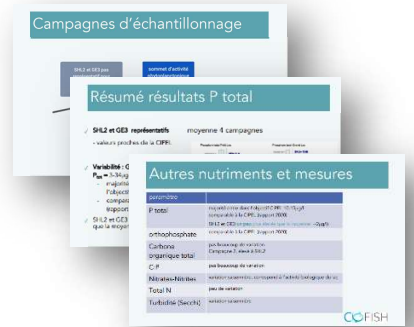
- 1 Le principe
- 2 La défense des intérêts en tant que représentante des poissons et de la pêche
- 3 Le positionnement national
- 4 La protection durable de nos ressources naturelles
- 5 La responsabilité individuelle et le soutien à une législation libérale et moderne.

Un document de 5 pages très intéressantes à lire en cliquant sur le lien : <https://sfv-fsp.ch/fr/home/nouvelles/?load=1228>

12 décembre 2023 CoFish présente la synthèse des résultats de l'étude Co-P

[Source: Tania Jenkins, Elisa Radosta et Bastiaan Ibelings, Université de Genève]
Le premier projet de « science participative » ou « science citoyenne » lequel a permis au public soit, en l'occurrence, à la communauté des pêcheurs du Léman de participer

directement à la mise sur pied et à la recherche touche à sa fin.

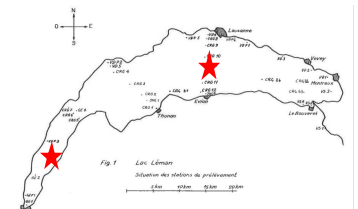


L'équipe de CoFish présente les résultats finals de l'étude Co-P financée par le Fond national suisse de recherche et réalisée par l'Université de Genève avec la participation active* de la FIPAL, de l'APALLF et du SIPPL, tous réunis pour l'occasion dans le cadre du Musée du Léman à Nyon.



(Photo Elisa Radosta)

Pour mémoire, pêcheurs amateurs et professionnels du Léman collaboraient dans une campagne d'échantillonnage de la colonne d'eau sur 36 sites alignés sur des segments pour établir les niveaux de plusieurs nutriments dont le phosphore. Cette étude était entreprise afin de savoir dans quelle mesure les deux stations historiques de prélèvement de la CIPEL, SHL2 au milieu du Grand-Lac et GE3 au milieu Petit-Lac sont représentatives du lac dans son ensemble.



Outre une publication dans un périodique scientifique et une communication dans le cadre des Journées de l'eau du 22 mars 2024, les résultats finals feront entre autres l'objet d'une communication grand public à laquelle les corporations de pêcheurs sont invitées le 28 mai 2024 à la Maison de la Rivière.

* Pour connaître tous les participants : <https://www.cofish.net/quipe>
Tout savoir sur CoFish: www.cofish.net

2 janvier 2024

Le poisson de l'année 2024 est la truite marmorata

[Extraits communication de la FSP]

Parfaitement camouflée, la truite marmorata, *Salmo marmoratus*, a dominé les eaux du sud de la Suisse pendant des millénaires. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) l'a élue poisson de l'année 2024, car elle est l'ambassadrice de la biodiversité unique des poissons du sud des Alpes mais elle doit aujourd'hui lutter pour sa survie.



Pour découvrir cette magnifique truite qui remonte les cours d'eau pour frayer et peut atteindre une taille de plus d'un mètre ainsi que le vin sélectionné en son honneur, voir en page 10 « Découvrir la truite marmorata poisson de l'année 2024 » en p. 10

5 janvier 2023

« La pêche industrielle au sonar [sur le Léman] déplaît aux pêcheurs amateurs »

[Source : Anouk Pernet, La Matinale, RTS La Une]

C'est sous ce titre que La Matinale de la RTS consacre un nouveau reportage à la problématique des sonars équipés de la technologie « Livescope ».

L'APL Genève éclaire cette problématique controversée dans le milieu de la pêche amateur lémanique au travers de la participation de Lydia Lucchetta, Présidente de l'APL et de Gulio Cunto.

Pour accéder au reportage audio ou le lire sous forme d'article, cliquer au choix sur:

<https://www.rts.ch/audio-podcast/recherche?q=sonar+peche+leman>

<https://www.rts.ch/informations-techniques/le-nouveau-sonar-divisent-les-pecheurs-suisse.html>

Commentaire FIPAL News :

Aussi bien le titre utilisé qui associe « pêche industrielle » à pêche amateur (!?) ainsi que l'illustration photographique de l'article qui elle montre un pêcheur professionnel (!?) sont plus que discutables voire tendancieux.

Voir aussi « Pêche amateur = pêche industrielle = pêche au filet ! » dans la rubrique Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion en page 13.

4 janvier 2024

Ils piquaient les moteurs des bateaux sur La Côte

[Source: La Côte]

« La marque importait peu. Yamaha, Suzuki ou Honda, trois voleurs ont dérobé une dizaine de moteurs de bateaux dans des ports lémaniques, à La Côte essentiellement, durant l'été 2019 ...

... Ils sectionnaient les cadenas de verrouillage, coupaient les tuyaux d'alimentation et endommageaient au passage les embarcations...

... [autre ceux volés à Founex] les moteurs volés à Perroy et à Mont-sur-Rolle ont été retrouvés à l'arrière d'un fourgon lors d'un banal contrôle à la frontière hongro-roumaine. Deux des trois voleurs étaient dans le véhicule. C'est l'un d'eux qui vient d'être condamné [à 4 mois de prison avec sursis]. Il n'a, selon la justice vaudoise, joué qu'un rôle secondaire dans l'affaire. Ses complices ont été déférés séparément.

Pour lire l'article en entier : www.lacote.ch

14 janvier 2024

Ouverture salmonidés Léman

(Photos fournies par Anthony Bouttevin et Lydia Lucchetta)



A l'image d'Anthony Bouttevin (Président des Petits Pêcheurs de Rolle) et de Lydia Lucchetta (Présidente APL Genève), les « dur-e-s » sorti-e-s ce jour particulier ont rencontré diverses fortunes dans le Petit-Lac comme dans le Grand-Lac et le Haut-Lac.

19 janvier 2024

La féra passe à table

[Source : Antoine Droux, émission On en parle, RTS La Première]



« Qu'on l'appelle féra dans le Léman ou palée dans le lac de Neuchâtel, la *Coregonus palaea* est le même poisson ... à la chair fine et délicieuse. Un poisson délicat qu'on peut consommer cru, en rilette, poché, sauté, grillé, fumé ou mariné. »

« Antoine Droux a invité deux spécialistes pour répondre aux questions sur la cuisine de la féra. Avec Stéphane Décotterd, chef du restaurant Maison Décotterd, à Glion-sur-Montreux (18/20 Gault & Millau, une étoile Michelin), et le pêcheur Serge Guidoux, patron de la Pêcherie d'Ouchy à Lausanne. »

Pour écouter le reportage, cliquer sur

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2024/audios/le-fera-avec-stephane-decotterd-et-serge-guidoux-23-2154.html>

20 janvier 2024

L'étonnante diversité des poissons suisses

[Séminaire FIBER à Olten]



Ces dernières décennies, les connaissances sur la diversité des poissons en Suisse ont énormément progressé. Les grands lacs, tout comme les cours d'eau, ont été examinés dans le détail. Qu'est-il ressorti de ces inventaires et quelles sont les implications des résultats pour la pêche ?

Des spécialistes venus de la recherche, des administrations publiques et du privé traitent des différents aspects de la question et font part de leur expérience.

Au programme :

La biodiversité piscicole en Suisse
par Andrin Krähenbühl (FIBER)

Projet Lac: la diversité des poissons dans les lacs suisses
par Prof. Dr. Ole Seehausen (Eawag & Uni de Berne)

Les poissons du sud des Alpes
par Danilo Foresti (Office de la chasse et de la pêche, Canton du Tessin)

La diversité des truites lacustres en Suisse
par Dominique Stalder (Eawag)

La perte de biodiversité chez les poissons et comment l'enrayer
par David Bittner (Administrateur FSP)

Biodiversité & changement climatique
par Dario Josi (Wyss Academy & Uni de Berne)

Les corégones : diversité et gestion des populations
par Pascal Vonlanthen (Aquabios)

Table ronde
Tous les intervenants

Un excellent séminaire tant pour le contenu et la qualité des présentations que pour la richesse des contacts.

Une vraie invitation à participer aux prochains séminaire FIBER !

23 janvier 2024

Et si les moules quagga se transformaient... en ciment ?

[Selon Gregory Balma, La Côte]

« Faire de la très envahissante moule quagga un ingrédient pour produire du ciment «bas carbone», c'est l'idée portée par une start-up qui mène des essais à Nyon. »

« Transformer un fléau en opportunité. C'est un peu l'idée qui sous-tend la démarche de Carole Fonty, fondatrice de la start-up Alien Limited ... ». Pour lire l'article réservé aux abonnés :

<https://www.lacote.ch/valud/la-cote/nyon-district/nyon-commune/et-si-les-moules-quagga-se-transformaient-en-ciment-1358160>

Pour écouter le reportage intitulé « La moule quagga transformée en ciment » et l'interview de Carole Fonty [Forum des idées, RTS La Première, 17 janvier 2024] scanner le QR code ci-contre.



24 janvier 2024

Une alternative végétale aux filets de poisson panés.

[D'après Hôtellerie et Gastronomie Hebdo]

A l'occasion du traditionnel Veganuary, Nestlé Suisse présente en ce-début d'année les Marine-Style Crispy Filets, une nouvelle alternative végétale aux filets de poisson panés. Un goût de poisson croustillant en quelques minutes seulement.

La nouveauté surprendrait par sa saveur autant que par ses ingrédients, parmi lesquels figurent des protéines de blé et de petits pois. Leur profil nutritionnel marque également des points: Ils sont riches en protéines, pauvres en acides gras saturés, et arborent un Nutri-Score A. Ils sont en outre exempts d'exhausteurs de goût, de conservateurs et de colorants.

Ces savoureux filets se préparent en un clin d'oeil peuvent être servis après huit minutes de cuisson à la poêle ou au four. Dans les deux cas, la texture et le goût restent tout aussi délicieux. « Nous sommes heureux de pouvoir désormais proposer [aux consommateurs] la toute dernière alternative aux filets de poisson panés, qui n'exigent aucune pêche » souligne Melanie Stebler, Plant-based Marketing Manager chez Nestlé Suisse.

Au centre de recherche Nestlé à Lausanne, quelque 300 chercheurs travaillent au développement des prochaines innovations dans le domaine de l'alimentation végétale.

Nous voilà rassurés !!

28 janvier 2024

La Bonn'Pêche



(Photo FIPAL News)

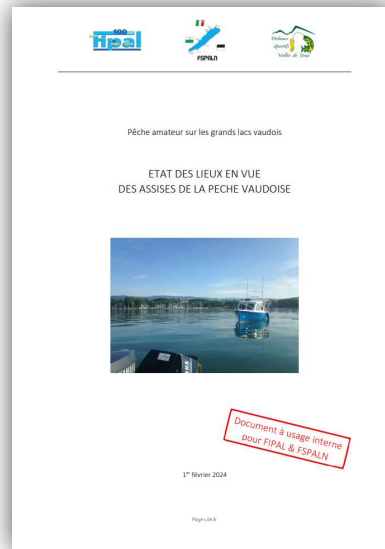
La 4^{ème} édition de La Bonn'Pêche, une manifestation annuelle organisée par www.lapeche.ch pour promouvoir l'achat et la vente de matériel de pêche de particuliers à particuliers se tient à Daillens (VD).

Un succès qui perdure !

31 janvier 2024

Etat des lieux de la pêche amateur vaudoise sur lacs

Le président FIPAL et Pascal Romerio, son alter ego du Lac de Neuchâtel (FSPALN), développent un Etat des lieux de la pêche vaudoise sur les lacs vue par les amateurs, ceci dans l'optique de la séance de préparation des Assises de la pêche vaudoise



Cet état des lieux est un document de travail de 8 pages destiné à mettre en avant les 7 grands axes qui bénéficieraient du soutien du Canton à court et moyen termes. Il a été élaboré en vue de la séance de préparation des Assises de la pêche vaudoise initiées par le Conseiller d'Etat V. Venizelos et qui se tiendront le 10 juin 2024.

Développant chacun de ces axes, le document liste un total de 40 constats qui préoccupent les

pêcheurs amateurs sur lacs vaudois ainsi que 52 pistes de réflexion en matière de solutions et de soutien ceci sans entrer dans les détails d'un plan d'action prématuré à ce stade.

Le document a été élaboré en quelques jours soit le temps laissé à disposition par les autorités vaudoises. La société Lac de Joux n'a pas pu répondre à notre demande de feedback pendant ce laps de temps, D'autre part, aucune association de pêche amateur propre au lac de Morat n'a pu être identifiée.

6 février 2024

Séance préparatoire des « Assises de la pêche vaudoise »

La séance a lieu à la Maison de la Rivière, lieu de rencontre et forum des différentes corporations de pêcheurs et scientifiques.

Elle est restreinte à un représentant de la pêche amateur sur les lacs vaudois (Daniel Chollet, FIPAL), un représentant de la pêche professionnelle (Jean-Philippe Arm, ASRPP), un représentant de la pêche en rivière (Roger Zbinden, SVPR), un représentant des ONG (Olivier Epars), deux représentants de la Maison de la Rivière (Jean-François Rubin et Damien Robert-Charrue) et quatre représentants de la DGE (Frédéric Hofmann, Sylvain Kramer, Florence Dapples et Catherine Strehler-Perrin qui préside la séance).

En l'absence de délivrables imposés par le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, la discussion s'est focalisée sur une vue d'ensemble. L'état des lieux dressé avec Pascal Romerio (FSPALN) a néanmoins été très utile pour avoir les idées claires sur les éléments les plus importants à mettre en avant à ce stade.

Au terme de cette discussion préparatoire, une première synthèse des principes, points d'attention ou thèmes à prendre en compte dans l'élaboration du programme des Assises de la pêche vaudoise (APV) a été établie par Catherine Strehler-Perrin (DGE) et Frédéric Hofmann (DGE) :

Principes/objectifs

- Importance de partager une vision commune et de tirer ensemble à la même corde
- Obtenir à l'issue des AVP des propositions concrètes sur la pêche, le métier, la gestion de la ressource et des recommandations aux autres acteurs pour intégrer les propositions à leurs stratégies, proposition de mesures urgentes, à moyen et à long terme
- Sur la base de l'état actuel et projeté des écosystèmes 2030, 2050 et 2050+, agir ou pas sur la ressource, si oui comment et où ?

que pêcher demain ? à quel fin ? la pêche professionnelle : un métier à plein temps ?

Autres éléments/thèmes à traiter

- Ressources halieutiques tributaires de l'état des lacs et cours d'eau
- Qualité de l'eau tributaire de nombreux facteurs et acteurs / importance de politiques sectorielles coordonnées pour produire des effets
- Nécessité de conduire des réflexions à l'échelle des bassins versants
- Rôle clés des pêcheurs de loisir et professionnels comme sentinelles des écosystèmes aquatiques
- Nécessité d'adapter les pratiques de la pêche et le métier à l'évolution du milieu.

La deuxième séance préparatoire est fixée au 15 mars 2024. A suivre.

6 février 2024

Interpellation des autorités cantonales riveraines du Léman à propos des restrictions de capture de la truite lacustre qui entreront en vigueur en 2026.

La Commission scientifique FIPAL représentée par Daniel Chollet et Bernard Carriroit rencontre les autorités vaudoises (Frédéric Hofmann et Sylvain Kramer) et genevoises (Dimitri Jaquet) à la Maison de la Rivière. Côté valaisan, le président FIPAL avait déjà pu s'entretenir sur ce sujet avec leur homologue (Yvon Crettenand) lors du séminaire FIBER à mi-janvier à Olten.

Cette rencontre fait suite à l'interpellation des autorités cantonales riveraines dont l'édition précédente de FIPAL News s'était largement faite l'écho.

Cette interpellation visait de savoir :

- dans quelle mesure les décisions de restriction des captures de truites qui entreront en vigueur en 2026 étaient basées sur des données qui permettraient de démontrer leur efficacité ?
- dans quelle mesure une harmonisation des calendriers de protection entre rivières et lac visant, en automne, à ne pas prélever sur les affluents, par exemple sur le Rhône jusqu'à fin octobre, les géniteurs de lacustres lesquels sont déjà interdits à la pêche sur le lac un mois auparavant ?

Une rencontre et une discussion constructives qui ont débouché sur une meilleure compréhension réciproque des problématiques en jeu et de leurs conséquences ainsi que sur un plan d'action quant à la fourniture de données vaudoises sur le rendement de la pêche amateur pour la truite lacustre et le suivi des remontées à l'Aubonne.

6 février 2024

Réunion ordinaire de la FIPAL et du représentant des garde-pêche suisses au PAP

Dans le cadre de nos réunions habituelles, le président FIPAL rencontre Sylvain Kramer, inspecteur police faune et nature VD, représentant des garde-pêche suisses au PAP.

A l'ordre du jour proposé par la FIPAL:

1. *Infractions amateurs au règlement : types, fréquence, gravité, focus des gardes, ...*

Les infractions les plus fréquentes touchent les saisies dans le permis de pêche: date manquante, captures non saisies immédiatement après la capture ou incorrectement saisies (il faut par ex. marquer la première dizaine de perches dès la première perche capturée, la deuxième dizaine dès la onzième perche capturée et ainsi de suite).

Le non-respect de l'Ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn) et tout ce qui est assimilable à de la maltraitance des animaux est un des points sur lesquels les gardes se focalisent actuellement. Le non-respect des bonnes pratiques de mise à mort ou son absence, l'utilisation de viviers [ndlr: non recommandée par la FIPAL] ne permettant pas une conservation de poissons optimale en termes de volume, de température ou de choc thermique, d'oxygénation, ... sont autant d'infractions dénonçables au ministère public qui peuvent finir dans le casier judiciaire du pêcheur. A bon entendeur !

2. *Contrôles des professionnels : disponibilité de données générales anonymisées ou publiques infirmant la ritournelle qu'ils ne sont jamais inquiétés.*

Ces données ne sont pas disponibles cependant les gardes confirment qu'une grande partie de leur temps est consacré à ces contrôles. De plus, ils exercent un contrôle assidu du respect de la législation en matière de protection des animaux.

3. *Suite pollution vendanges au port des Vernes*

La police faune nature intervient régulièrement à ce propos.

4. *Mise en place de séances de sensibilisation à la signalisation des filets pour la région de Rolle (Dullive – Buchillon/Morges)*

La FIPAL va s'approcher de Manu Torrent David Francioli, Johannes de Graaf et Alexandre ou Laura Fayet pour collaborer à une compréhension réciproque des contraintes de nos deux corporations à l'image de ce qui avait été fait pour la région de Nyon (Coppet-Dullive) à fin 2021.

5. *Etat d'actualisation de la brochure pratique du PAP sur la signalisation des filets*

A suivre.

6. *Préoccupations et attentes des garde-pêche envers la pêche amateur ?*

Promotion d'une meilleure connaissance du règlement et respect du règlement.

Sensibilisation à la fragilité et la vulnérabilité du milieu ainsi qu'à l'évolution de la pêche amateur.

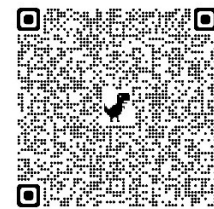
Pour mémoire, règlement pêche Léman
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/138/fr>

et ordonnance OPAn
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/416/fr>

7 février 2024

Moule quagga: pronostic pour les lacs affectés

[Source : Annette Ryser, FIBER]



La comparaison de trois lacs suisses avec les grands lacs d'Amérique du Nord montre pour la première fois que la moule quagga envahissante se propage sur les deux continents avec une dynamique similaire. Cela permet à l'Europe d'anticiper l'avenir.

Scanner le QR code pour accéder à l'article

8 février 2024

« Truites et changements climatiques, la maladie rénale proliférative menace »



[Source : D'après Aurélie Rubin, Maison de la Rivière]

Les écosystèmes aquatiques sont sévèrement menacés en Suisse. De nombreuses espèces qui y sont inféodées sont en danger à des degrés divers. La truite, poisson emblématique de nos lacs et cours d'eau, n'échappe malheureusement pas à la règle.

La Maison de la Rivière se mue en plateforme d'échanges et d'information privilégiée pour les différentes corporations de pêcheurs concernés par les poissons de nos régions en général et la truite en particulier.

Auréli Rubin présente son travail de thèse de doctorat de l'Université de Berne aux différentes corporations de pêcheurs et à toute personne intéressée dans le cadre d'une conférence organisée par la Maison de la Rivière. Elle explique le développement de certaines maladies comme la maladie rénale proliférative (MRP), une infection mortelle.

Les paramètres influençant le développement de la MRP, ses conséquences et les solutions qui pourraient être appliquées pour limiter son expansion dans le futur sont présentées.

Cette excellente conférence vulgarisée avec intelligence suscite un vif intérêt parmi le public.

11 février 2024

Nouveau site internet de la FIPAL

Après six mois de roue libre et notre incapacité de récupérer le site historique de la FIPAL à un prix acceptable suite au décès de notre regretté webmaster (www.fipal.ch), le Comité central est heureux de vous annoncer l'adresse du nouveau site

www.fipal.org

Ce nouveau site est en construction en collaboration avec Alain Kolly.

Rendez-vous sur le site dans peu de temps

11 février 2024

Création d'un comité de suivi pour le projet de recherche sur l'omble chevalier

Les populations d'ombles chevaliers des deux grands lacs de Suisse Romande, le Léman et le lac de Neuchâtel, ne se portent pas bien. Il en va de même pour plusieurs autres.

Cette situation préoccupe les gestionnaires de la pêche des différents cantons responsables, ainsi que ceux de France et de l'OFEV. C'est la raison pour laquelle la Maison de la Rivière avait proposé, à l'occasion d'une rencontre du Groupe de recherche du PAP, de monter un projet de recherche visant à étudier le frai naturel de ces poissons sur les omblières elles-mêmes.

FIPAL News s'était déjà fait l'écho du lancement de cette étude pour laquelle la FIPAL avait formellement notifié son soutien.

Un comité de suivi scientifique chargé de valider les actions de terrain qui seront entreprises puis de discuter des résultats qui seront obtenus est créé. Les membres invités sont les suivants :

Autorité fédérale

- Diego Dagani (OFEV)

Autorités cantonales

- Frederic Hofmann (VD)

- Dimitri Jaquet (GE)

- Jannick Menard (VS)

Institutions scientifiques

- Auréli Rubin (MdlR)

- Jean-François Rubin (MdlR)

- Chloé Goulon (INRAE)

- Jean Guillard (INRAE)

Pêcheurs

- Daniel Chollet (FIPAL)

- Jean-Philippe Arm (ASRPP)

La première séance est agendée au 17 avril 2024 à la Maison de la Rivière.

12 février 2024

Les cinq rivières les plus sales du Canton de Vaud sont des affluents du Léman!

[D'après Salomé Laurent, 24heures]

L'Asse (Nyon), la Dullive (Gland), l'Eau Noire (Perroy), l'Irence (un affluent du Boiron de Morges) et la Venoge. Voilà, dans l'ordre croissant, le top 5 des 50 rivières les plus sales du canton de Vaud.

24 heures a comparé les relevés et données de plus de 50 rivières lesquels sont disponibles sur un nouveau site lancé par l'État de Vaud.



S'il faut saluer la mise à disposition des données et leur transparence, le fait que quatre rivières de première importance pour la reproduction de la truite lacustre sur La Côte figurent parmi le top 5 des « plus sales du Canton » nous interpelle.

Voir aussi l'article Mayday, Mayday ... dans la rubrique Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion en page 13.

12 février 2024

La qualité des eaux du Léman est mise sous forte pression par le réchauffement climatique

[Communiqué de presse de la CIPEL]

Le rapport scientifique 2023 de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) indique une augmentation préoccupante des températures des eaux du Léman.

Le communiqué de presse se focalise sur quatre axes principaux :

1. Record de chaleur, brassage hivernal incomplet et niveau de phosphore
2. Une situation proche du bon état écologique
3. Surveillance de la qualité de l'eau et nouveaux défis
4. Quatre études complémentaires pour l'action future

Pour lire le communiqué de presse et le rapport scientifique 2023 cliquer sur www.cipel.org

Dès le lendemain, la presse écrite se fait l'écho de la publication de la CIPEL à l'image de Romaric Haddou de 24 heures [extraits] :

... Le Léman se réchauffe quatre à cinq fois plus vite que les océans. Il est évidemment moins étendu, moins profond et moins turbulent, mais il est aussi situé dans la région alpine, l'une des plus vulnérables face au changement climatique ...

... 2022 était une année record (depuis 1900) avec une température moyenne de 13,6 degrés. Avec une faible pluviométrie et un fort rayonnement solaire, la température de la couche de surface (entre 0 et 10 mètres) a « constamment dépassé les normes mensuelles » ...

... En profondeur, la température a grimpé de 1 degré depuis le dernier brassage complet des eaux en 2012 ...

Actuellement, la situation n'est pas dramatique. La qualité de l'eau est jugée satisfaisante et le lac est 'proche du bon état écologique'. « Mais les pressions s'intensifient, déplore Nicole Gallina [ndlr: Secrétaire générale de la CIPEL]. À terme, tous les usages pourraient être impactés, des loisirs à l'approvisionnement en eau, en passant par la pêche professionnelle qui est une activité économique importante de la région ...

... La faune lacustre est déjà contrainte de s'adapter, relève finalement la CIPEL, puisque les températures élevées de l'eau ont entraîné « des modifications dans les dates de reproduction du corégone et de la perche » ...

Pour lire l'article en entier, cliquer sur :

<https://epaper.24heures.ch/article/124/124/2024-02-13/4/133337262>

Sur les ondes radio, RTS La Première consacre également un reportage sur ce sujet en interviewant Nicole Gallina, secrétaire générale de la CIPEL. A écouter en scannant le QR-code ci-contre.



Voir aussi rubrique du 21 février 2024 intitulée « Le Léman va mieux que dans les années 80 mais ... »

17 février 2024

95^{ème} Assemblée générale de la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs

La FCVPA tient son assemblée à Fiesch dans la Vallée de Conches.



Discussions, échanges et enseignements intéressants et constructifs entre pêcheurs, autorités et invités sur les problématiques actuelles, le tout sous le signe de la chaleureuse hospitalité valaisanne et du Comité directeur présidé par Bernard Bloye.

21 février 2024

«Le Léman va mieux que dans les années 80 mais ...»

[Selon Romaric Haddou, 24 heures]

En place depuis cinq ans, la plateforme scientifique LÉXPLORE donne de premières indications sur la vie et la santé du lac.



(Plateforme scientifique LÉXPLORE au large de Pully, photo FIPAL News)

Porté conjointement par l'EPFL, les Universités de Lausanne et de Genève, l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau et CARTEL (INRAE-USMB), en France, l'îlot technologique a déjà permis de mener plus d'une cinquantaine de projets de recherche. Sa responsable, Natacha Tofield-Pasche, tire un premier bilan et répond aux questions de Romaric Haddou.

Vous auscultez le lac depuis cinq ans, est-ce qu'il va bien ?

« ... il va mieux que dans les années 80, quand il y avait une forte eutrophisation. Le phosphore a bien diminué mais nous pensions que ça ferait aussi diminuer les algues, ce qui n'est pas le cas. Quand elles meurent, elles tombent au fond et il faut de l'oxygène pour les dégrader. Autant d'oxygène qui manque pour la biodiversité. Dans l'absolu, il faudrait réduire encore le phosphore mais ce serait néfaste pour les stocks de poissons et donc pour les pêcheurs. Nous voyons aussi qu'il y a beaucoup de micropolluants et de microplastiques voire,

encore plus petit, des nanoparticules. Il est difficile de savoir quels sont leurs effets sur la santé du Léman.»

Quels sont les paramètres que vous analysez au quotidien ? Est-ce que certains résultats vous ont surpris ? LÉXPLORE avait aussi une visée éducative ? LÉXPLORE restera en place jusqu'en 2026. Et ensuite ?



Pour lire l'article en entier et les réponses à ces questions scanner le QR-code ci-contre

22 février 2024

Un nouveau président chez les Trainagoyes à Thonon-les-Bains



Les Trainagoyes nous informent que Jean-Pierre Bourgeois a transmis le témoin de la présidence à Guy-Loup

Mognol à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

24 février 2024

Assemblée générale de l'APALLF

L'APPALF tient son Assemblée générale à Sciez avec plusieurs invités.

Son « nouveau » président, Serge Gervasoni, annonce que l'APALLF va relancer son Ecole de pêche en l'externalisant pour une meilleure gestion des coûts.

Christian Gillet, lequel conduit la Commission scientifique de l'APALLF et la représente dorénavant au PAP, décrit la situation de l'omble chevalier lors d'un exposé qui a retenu toute l'attention des participants.

Dans le cadre du point de l'ordre du jour donnant la parole aux invités, le président FIPAL remercie Yves Depraz pour tout le travail accompli et d'avoir contribué à dépolystifier l'image de la pêche amateur lémanique ainsi qu'au développement des liens qui nous unissent pour la défense de nos intérêts.

7 mars 2024

Assemblée générale de l'APERA

L'Association pour la mise en valeur piscicole des plans d'eau en Rhône-Alpes (APERA) laquelle gère la pisciculture de Rives à Thonon-les-Bains tient son assemblée à Sciez.

Les statistiques des déversements 2022/2023 et de la campagne 2023/2024 des récoltes d'œufs pour les ombles chevaliers, féras et truites sont présentées.



Christophe Perdrizet (Président APERA) réitère malheureusement année après année ses préoccupations quant à la situation alarmante et la vétusté des installations de cette pisciculture qui, pour mémoire, est une structure de la plus haute importance pour les rempoissonnements du lac Léman. Le financement des rénovations nécessaires devisées à 4 millions € n'est pour l'heure pas assuré.

13 mars 2024

Bientôt un nouveau président à la Fédération suisse de pêche (FSP)

[D'après une communication de la FSP à ses membres]



Le Conseiller aux États zurichois Daniel Jositsch devrait devenir le nouveau président central de la FSP. A l'unanimité, le bureau directeur propose d'élire le sénateur zurichois à l'Assemblée des Délégués du 29 juin 2024 à Obwald.

"Nous sommes très heureux que Daniel Jositsch, une personnalité reconnue et profilée, se mette à disposition pour reprendre la présidence centrale de la Fédération Suisse de Pêche", déclare l'actuel titulaire du poste jusqu'à fin 2023, Roberto Zanetti, Conseiller aux États du canton de Soleure. "L'engagement pour des eaux vivantes, des populations de poissons saines et une pêche équitable est aujourd'hui en grande partie une tâche politique". Pour la force de frappe d'une fédération, un membre du Parlement fédéral serait un avantage.

"Avec Daniel Jositsch, la FSP aurait à sa tête une personnalité qui connaît parfaitement la mécanique politique, qui est capable de créer et de convaincre et qui dispose d'un excellent réseau"...

A suivre

12 mars 2024

Séance plénière du PAP

Le PAP accueille Nicole Gallina, nouvelle secrétaire générale de la CIPEL en tant qu'invitée. Il poursuit et termine sa revue des modifications du règlement actuel destinées à entrer en vigueur avec le règlement 2026-2030. Il fait également le point sur la dernière campagne de pêche des géniteurs de corégones et d'ombles chevaliers.

Quatre points sont à mettre en évidence:

1. Pêche sur les omblières définies dans le règlement actuel

Dans son édition précédente, FIPAL News avait mis en lumière le risque avéré de voir la période de toute pêche sur les omblières passer de 9 mois/an selon le règlement actuel à 8 mois/an si on suivait les recommandations du PAP.

La FIPAL et l'APALLF ont profité de la discussion des articles 43 et 48 du règlement pour challenger cette recommandation avec succès. En effet, avec 12 voix POUR et une abstention, le PAP décide le retrait de la mention «15 jours avant» sachant que l'on intègre déjà 15 jours supplémentaires de fermeture à l'article 43 en pérennisant l'avancement de la fermeture introduit par le biais des arrêtés en 2021, 2022 et 2023, ce qui reviendrait *in fine* à une fermeture mi-septembre soit un mois avant la date de fermeture fixée les précédentes années.

2. Pêche des géniteurs de corégones et d'ombles chevaliers hiver 2023/2024

Côté suisse : 6 pêches réalisées de mi-décembre à mi-janvier avec 10 à 12 pêcheurs. Seulement, 2 millions d'œufs de féra ont été incubés. Les quotas n'ont pas été atteints et cela pour la quatrième année de suite. La Suisse a préféré ne pas poursuivre les pêches car les féras ne portaient pas d'œufs.

Côté français, les pêches exceptionnelles, ont été extrêmement compliquées pour la féra : très peu de géniteurs, 10 % des œufs non exploitables car nécrosés, 10 à 20 % de poissons morts dans les filets c.-à-d. beaucoup. Il a été constaté aussi des poissons morts sur la frayère avant la tendue des filets.

Les rendements obtenus posent la question de l'intérêt de pratiquer encore des pêches exceptionnelles.

3. Projet de nouvelle rédaction et de simplification du règlement

La tentative de reformulation préparée par les autorités siégeant au PAP n'est pas conforme aux normes juridiques suisses. La recherche d'un accord sur un format répondant à ces exigences et sa formulation nécessiterait un

travail supplémentaire qu'il convient de ne pas sous-estimer. De ce fait, le PAP décide à l'unanimité de conserver le style rédactionnel actuel pour les modifications le règlement 2026-2030 et de reporter les travaux de reformulation et de simplification au règlement 2031-2035.

4. CIPEL

La CIPEL a entrepris une étude de l'impact des centrales thermiques sur le Léman. D'autre part, elle prévoit de lancer une étude dont les contours ne sont pas encore tous définis pour déterminer les taux de PFAS dans les poissons du Léman.

12 mars 2024

Séance plénière du Groupe de recherche piscicole du PAP

A l'ordre du jour de la séance présidée par Chloé Goulon, coordinatrice du groupe de recherche :

1. Suivi halieutique du Léman concernant le corégone
2. Points sur les projets truite et ombre
3. Projet amélioration survie au stade embryonnaire
4. Suite projet marquage corégone
5. Divers (qualité statistiques de pêche, dates reproduction du brochet, campagnes hydroacoustiques et pêche 2024...)

A suivre

14 mars 2024

Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière

La FIPAL représentée par son président participe à la séance ordinaire du Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière.

Le Conseil de Fondation nomme le Professeur Antoine Guisan (UNIL, Faculté de biologie et médecine et Faculté des Géosciences et de l'environnement comme nouveau membre de sa Commission scientifique composée aujourd'hui de Thomas Wahli (UniBe), Nathalie Chèvre (UniL), Frédéric Hofmann (DGE VD), son vice-président Patrice Prunier (Hepia) et son président Daniel Chollet (FIPAL).

15 mars 2024

Deuxième séance préparatoire des Assises de la pêche vaudoise

La séance est annulée deux jours avant sa tenue.

A suivre

15 mars 2024

PFAS dans les poissons des cours et plans d'eau du Chablais vaudois



Faisant suite au Communiqué de presse de l'Etat de Vaud et à la demande formelle de la Commission scientifique de la FIPAL pour obtenir les données détaillées de l'étude entreprise afin de déterminer les

taux de PFAS dans les poissons des plans et cours d'eau pêchables et non-pêchables du Chablais vaudois, Sébastien Fracheboud, Chef de la division DGE-DIREV-Assainissement nous fait parvenir les données demandées. La Commission scientifique FIPAL le remercie vivement ainsi que ses services pour l'ouverture et la transparence manifestées dans nos échanges.

Les informations transmises dans le communiqué de presse sont dans l'ensemble conformes aux résultats des analyses des poissons pêchés dans les eaux ouvertes à la pêche. Ils respectent la nouvelle norme européenne pour la somme des PFAS d'intérêt. Pour la norme du dérivé le plus fréquent (PFOS), on observe cependant un dépassement mineur pour une seule perche parmi les 40 poissons échantillonnés toutes espèces confondues alors que le communiqué n'en mentionnait aucun. Néanmoins, ceci ne remet pas en cause la conclusion générale du communiqué concernant ces deux normes.

A propos de l'échantillonnage et à l'image des 20 truites prélevées dont la médiane des âges déterminés par scalimétrie était de 6 ans, ce sont donc des poissons de grande taille qui ont été judicieusement prélevés, ces derniers étant susceptibles d'avoir concentré ces polluants au fil du temps par opposition à des jeunes spécimens.

Note : La DGE-DIREV-Assainissement nous informe que « les normes de l'Union européenne et suisses ne s'appliquent pas à la pêche de loisir tant que les prises sont consommées par les pêcheurs eux-mêmes ».

Finalement, les préoccupations de la FIPAL étaient surtout motivées par la norme de l'Agence européenne de sécurité des aliments pour la dose hebdomadaire tolérable par kg de poids corporel, norme dont le Communiqué de presse ne faisait pas mention. Des réponses ont été apportées par l'analyse des données brutes en ce qui concerne cette norme. Elles nécessitent un suivi et de nouveaux échanges.

La Commission scientifique n'ayant pu à ce stade ni en débattre, ni rencontrer Sébastien

Fracheboud pour lui transmettre notre feedback, la CIPEL s'intéressant également de près à cette problématique (cf. séance du PAP, rubrique du 12 mars 2024), les développements de notre démarche sont à suivre.

23 mars 2024

Assemblée cantonale des Délégués de la Fédération des sections vaudoises de la Diana

La FIPAL est honorée de faire partie des nombreux participants invités à prendre la parole à l'assemblée annuelle des chasseurs vaudois présidée par Charles-Henri de Luze.



(Photo FIPAL News)

Après les interventions du Conseiller d'Etat Vassily Venizelos, du Président du Grand Conseil vaudois Laurent Miéville, du député au Conseil National Jacques Nicolet, le mot du président FIPAL limité à 3 minutes était le suivant :

« J'aimerais remercier le comité pour son invitation faite à la FIPAL à se joindre à votre assemblée des délégués et ceci parce que nous avons non seulement des points communs mais aussi des préoccupations similaires qui nécessitent que nos corporations se soutiennent comme nous avons su le faire avec Charles-Henri de Luze, ceci même si a contrario, notre faïtière nationale a pu par le passé rester frileuse dans cette démarche. A propos de notre Fédération suisse de pêche, j'aimerais porter à votre attention que sa vice-présidente Elisabeth Baume-Schneider ayant évidemment d'autres occupations depuis qu'elle Conseillère fédérale, c'est M. Daniel Jositsch, conseiller aux Etats zurichoïse, qui devrait reprendre sa présidence lors de notre Assemblée des Délégués en juin.

Depuis la nuit des temps, nous, chasseurs-pêcheurs-cueilleurs, faisons certes des prélèvements destinés à assurer une certaine autosuffisance alimentaire de qualité, prélèvements qui, faut-il le rappeler, prennent le pas sur les préoccupations éthiques en accord avec les lois actuelles. D'autre part, en tant qu'observateurs privilégiés de la nature sur le terrain 365 jours par an, nous sommes aussi des donneurs d'alerte, nous veillons aussi à la préservation des espèces et à une régulation adaptée de celles envahissantes ceci à l'heure où

le réchauffement climatique engendre des défis importants à gérer.

Je m'arrêterai là, afin de ne pas cannibaliser votre temps, en remerciant tous ceux et celles d'entre vous qui ont salué, comme vous chasseurs le dites, des cormorans. Les truites lacustres, espèce emblématique de nos rivières et plans d'eau depuis des siècles, si chères à Schubert et à Voltaire, aujourd'hui classées fortement menacées, vous remerciant aussi. En effet, ce sont les seuls poissons à nager au ras de la surface des grands lacs en période hivernale, donc des proies faciles et idéales de prédateurs, non menacés, dont les effectifs augmentent de manière exponentielle »

Après 13 ans d'engagement total, le président Charles-Henri de Luze passe la barre de la Diana vaudoise à Alexandre Berthoud, député au Grand Conseil vaudois avec qui nous nous réjouissons de continuer l'excellente collaboration et les échanges mis en place avec Charles-Henri de Luze.

Deux anecdotes en marge de cette assemblée :

Des chasseurs curieux ont fait une expérience gustative positive en dégustant du magret de cormoran évidemment salué et préparé par leurs soins en bonne et due forme.

Nous aurons l'opportunité de continuer de croiser Charles-Henri de Luze puisque ce dernier prévoit d'utiliser une partie de son temps libéré pour s'adonner ... à la pêche !

25 mars 2024

Webinaire ASL sur les Grands Lacs

[Source : Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL)]

Dans le cadre du cycle de conférences en ligne mises sur pied par l'ASL, son vice-président, Jean-Marcel Dorioz, s'intéresse au Grands Lacs dont fait partie le Léman.



Sur les 117 millions de lacs dans le monde, seule une infime partie sont catégorisés comme « Grand Lac ». Ils représentent la majorité de l'eau douce liquide sur terre et sont de vrais indicateurs environnementaux.

Qu'est-ce que c'est qu'un grand lac ? Quelles sont leurs particularités ? Quels services nous rendent-ils ? Voici quelques-unes des questions abordées lors de ce webinaire.

Replay et programme 2024:

[Séminaires en ligne – Association pour la Sauvegarde du Léman \(asleman.org\)](https://www.asleman.org)

Découvrir le poisson de l'année 2024 de la FSP

La truite marmorata

Source et crédit photoscf. Flyer FSP



Dans de bonnes conditions, la marmorata peut devenir l'un des plus grands prédateurs d'eau douce d'Europe. L'une des plus grosses truites jamais capturées en Suisse était une marmorata, prise au filet en 1925 dans le lac de Lugano. Elle pesait 32 kilos.

Dans les rivières et les lacs écologiquement intacts avec une biomasse abondante les truites marmorata atteignent encore aujourd'hui des tailles impressionnantes, dépassant largement le mètre et un poids de plus de 20 kilos.



Rendez-vous sur le site de la FSP en scannant le QR-code ci-contre pour découvrir l'excellent dossier, les photos et les vidéos sur la truite marmorata.

Vin du « Poisson de l'année 2024 »

Le vin de cette année est « Il Mattiolo » – Ticino DOC Bianco di Merlot, vinifié par la Cantina Valsangiaco à Mendrisio. Un vin blanc du Mendrisiotto tessinois, une très bonne région productrice de merlot avec une grande tradition viticole. Un excellent vin blanc qui se distingue par sa fraîcheur, son bouquet large et parfumé et sa saveur épicé et agréable.

Désormais disponible en caisses de six bouteilles au prix de 117 francs.

Une contribution de deux francs par bouteille est versée au projet de la FSP « Les pêcheurs font école ».



Commande au shop FSP



MANIFESTATIONS & AGENDA 2024

Avril 2024

2^{ème} séance de préparation des Assises vaudoises de la pêche

En attente de la date

13 avril 2024

Conférence des Présidents FSP

En ligne

17 avril 2024

1^{ère} séance du Comité de suivi pour le projet de recherche sur l'omble chevalier

à la Maison de la Rivière

18 avril 2024 à 19h

Connaissez-vous la féra du Léman ?

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

3 mai 2024

Assemblée générale de la FSPALN à Auvernier (NE)

(Fédération des Sociétés de Pêche Amateur du Lac de Neuchâtel)

SAVE THE DATE

28 mai 2024 13-19h

CoFish - Présentation des résultats de l'étude Co-P (cartographie des taux de phosphore dans le Léman)

à la Maison de la Rivière (Tolochenaz). Entrée libre. Invitation à tous les pêcheurs.

6 juin 2024 à 19h

L'eau du Léman, source d'énergie inépuisable ?

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

SAVE THE DATE

10 juin 2024

Assises de la pêche vaudoise

Les assises se tiendront toute la journée à Grandson

29 juin 2024

Assemblée des Délégués de la FSP

Canton d'Obwald

24 août 2024

Championnat suisse des jeunes pêcheurs

Organisé par la FSP au Moosseedorf (BE)

29 août 2024

Séance plénière du PAP

INRAE, Thonon-les-Bains

14 septembre 2024

Conférence des Présidents FSP

Journée entière à Lausanne

SAVE THE DATE

28 septembre 2024

Catch & Clean Day

Initiative de la FSP visant toutes les sociétés de pêche de Suisse

3 octobre 2024 19h

Les villages lacustres du Léman, quand il n'y avait plus d'eau au lac

Cycle de conférences *Les experts du Léman 2024* au Musée du Léman, accès libre, inscription obligatoire.

SAVE THE DATE

26 octobre 2024

Assemblée des Présidents et Invités FIPAL à l'Aiguette (Saubraz, VD)

9 novembre 2024

Fishday de la FSP

Après-midi à Berne pour toutes les personnes intéressées

SAVE THE DATE

23 novembre 2024

103^{ème} Assemblée générale des Délégués FIPAL à Montreux

30 novembre 2024

Conférence des Présidents FSP

OBJETS PERDUS, OBJETS TROUVES



(Photo FIPAL News)

Le propriétaire de la luge ci-dessus perdue à fin février sur le Léman peut la récupérer en s'adressant à FIPAL News. Il pourra remercier un collègue français de l'avoir récupérée sur le lac et de nous l'avoir transmise.

Pour la petite histoire, le geste de ce dernier a été récompensé puisque au bout de la ligne de la luge, il y avait ... une belle truite accrochée !

CONCOURS 2024

[Photos Pierre Mudry (Thonon et Evian) et FIPAL News]

7 avril 2024

Concours à Thonon-les-Bains



5 mai 2024

Concours à Sciez



16 juin 2024

1^{er} concours FIPAL à Montreux



30 juin 2024

Concours à Evian-les-Bains



22 septembre 2024

2^{ème} Concours FIPAL à Morges



Le zèbre est-il blanc rayé de noir ou noir rayé de blanc ?

Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion

par Daniel Chollet

Le but de la poursuite de cette rubrique commencée dans FIPAL News en octobre 2019 n'est pas de polémiquer sur des sujets brûlants mais bien au contraire d'inciter le lecteur à la réflexion sur la portée réelle d'affirmations tout en maîtrisant, autant que faire se peut, le risque d'avoir sorti ces dernières de leur contexte.

Opportunité de réflexion n° 82

La pêche amateur est-elle consciente de la fragilité du statut la truite lacustre et son avenir sur le Léman ?

Petit point sur cette question qui a resurgi ici et là depuis une année.

Depuis plus de 6 ans, les interventions de la FIPAL et de l'APALLF à l'interne, en externe, au PAP, dans FIPAL News, à Co-Fish, auprès des associations ornithologiques pour débattre de l'avenir de ce poisson emblématique de nos cours et plans d'eau parlent d'elles-mêmes et répondent à la question.

Ces démarches ont été entreprises sans sujet tabou ni sens unique visant à combattre toute restriction. A titre d'exemple, dans le large éventail des mesures discutées lors des assemblées des présidents FIPAL auxquelles pêche professionnelle CH+F, autorités CH et scientifiques CH+F étaient systématiquement invités, les propositions FIPAL allaient d'un moratoire sur la pêche de la truite de 3 ans au *statu quo* en passant par une modification de la taille de capture (limite ou fenêtre de capture), une revue des quotas, un focus sur les affluents, les repeuplements, le suivi des mesures mises en place en 2013 par la Commission consultative, etc ...

L'opportunité de réflexion ci-dessous illustre une fois de plus la réponse à cette question.

Opportunité de réflexion n° 83

Golfe de Gascogne et Léman où à propos du délicat équilibre entre protection des espèces et protection de l'économie.

Pour préserver les dauphins, les pêcheurs français et étrangers du golfe de Gascogne ont été cantonné du 22 janvier au 22 février 2024, une situation inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Cela au grand dam d'une filière qui redoutait la «casse sociale» malgré les promesses du gouvernement français d'indemniser tous les acteurs du secteur.

Les autorités ont suspendu la pêche pendant un mois afin de protéger les dauphins communs au large des côtes atlantiques françaises. ... Cette «fermeture

spatio-temporelle historique» vise à réduire les décès de ces cétacés pris accidentellement dans les filets ...

Swisscom blueNews
18 janvier 2024

La fermeture sera reconduite pour un mois aussi en 2025 et 2026.

L'arrêt de la pêche a laissé à quai au moins 450 bateaux de pêche français. Le syndicat mixte du port de pêche de La Rochelle évoque 55% du tonnage et du chiffre d'affaires perdus sur cette période de l'année extrêmement porteuse. Les mareyeurs estiment leurs pertes à plus de 60 millions €.

La question des indemnités est donc cruciale. *In fine*, l'interdiction prononcée est la résultante du délicat équilibre entre protection des espèces et de l'économie auquel sont confrontés les gestionnaires. Cependant, quel est le rapport avec le Léman ?

Sur le Léman, la truite lacustre est le seul poisson noble du Léman classé *Fortement menacé* sur la liste rouge de la Confédération.

Même si le déficit et la perte d'habitats ainsi que les entraves à sa migration reçoivent aujourd'hui heureusement plus d'attention que par le passé, le réchauffement climatique contribuera demain à la reclassification de la truite lacustre dans les classes *En danger critique d'extinction* voire après-demain *Disparu en Suisse*. La question n'est pas vraiment si cela va se produire mais quand ... et plutôt quelles mesures de protection faut-il prendre et quand ?

FIPAL News

Le PAP a apporté quelques réponses avec la réduction de 50% des quotas journaliers et annuels de truites capturées par la pêche amateur qui entrera en vigueur en 2026 ainsi que l'interdiction des filets à truites utilisables dès l'ouverture jusqu'au 31 mars qui entrera aussi en vigueur en 2026.

Les Assises de la pêche vaudoises de juin pourraient apporter d'autres éléments avec ses

projections horizons 2030 et 2050.

Cependant,

la truite lacustre est au Léman ce que le dauphin commun est au golfe de Gascogne.

FIPAL News

En effet, elle survit difficilement à sa capture accidentelle dans les filets à perche dans sa jeunesse, puis dans les pics à féra pendant son adolescence et évidemment de même à l'âge adulte en tant que géniteurs/ reproducteurs.

Comme dans le golfe de Gascogne, vouloir sauver voire protéger la truite lacustre ne pourra pas se faire sans, dans un espace temps défini, un impact sur d'autres espèces d'importance économique non contestée (perche et corégone, respectivement dans une faible et forte mesure) et des mesures d'accompagnement de la part des autorités pour les pertes engendrées. C'est le prix à payer. Il est nous semble illusoire de penser que des mesures ciblées principalement sur la pêche amateur puissent garantir un avenir radieux à la truite lacustre.

Opportunité de réflexion n° 84

Des lasers pour chasser les oiseaux ...

[D'après N. Pastega, 24 heures, 7 janvier 2024] Afin de chasser les oiseaux de leurs champs, les agriculteurs s'arment de technologies de plus en plus sophistiquées comme des pointeurs laser. Active internationalement, la firme Bird Control Group préconise des moyens innovateurs pour effaroucher les corneilles comme des pointeurs laser. Rayon d'action de 2,5 km, rapide, silencieux et sans accoutumance, promet l'entreprise. Ces engins de défense seraient même un moyen de lutter contre la truite aviaire.

Pour tous ceux qui y verraient une bonne opportunité de réguler des «oiseaux non désirables» sur les cours et plans d'eau, il convient cependant de respecter les directives de l'OFSP voire de l'OFAC en matière de laser.

Suite Sujets de réflexion page suivante

ON STAGE

Initiative OUI à la biodiversité
soumise au vote le 22 sept 2024

Pour se renseigner, soutenir l'initiative, faire un don ou commander gratuitement votre drapeau (par ex. thème poisson 100 x 50 cm) ou d'autres en cliquant sur le lien :

<https://www.initiative-biodiversite.ch/shop/>

AU SOMMAIRE DES PROCHAINS Nos

Liste rouge des poissons et cyclostomes actualisée en 2022

« Keepemwet »

Magasins d'articles de pêche

A propos du règlement de pêche et de la navigation « enseignés » au Café du Commerce

FIPAL
News

Adresse

FIPAL News
Ch. des Vignettes 6
1197 Prangins

Le contenu des articles ne reflète que l'avis de leur auteur mais en aucun cas la position officielle de la FIPAL.

Suite Sujets de réflexion

Opportunité de réflexion n° 85

Mayday, Mayday, ... ou que fait la police ?
(cf. Rubrique du 12 février 2024)

Le fait que quatre rivières de première importance pour la reproduction de la truite lacustre sur La Côte vaudoise figurent parmi le top 5 des « plus sales du Canton » interpelle la FIPAL.

Il faut saluer la mise à disposition des données par le canton et leur transparence ainsi les efforts entrepris en termes de renaturation et de libre migration. Il nous faudra également analyser plus en détail l'éventail des polluants qui motive la terminologie journalistique « plus sales du Canton ».

Dans l'attente, on peut se demander ce que fait la police ... si ce n'est de mettre des restrictions de pêche supplémentaires aux pêcheurs amateurs ?

Opportunité de réflexion n° 86

Pêche amateur = pêche industrielle = pêche au filet !

En associant pêche industrielle à pêche amateur et en illustrant son propos avec une photographie de pêcheur professionnel sur sa barque, la RTS est bien placée pour être la lauréate du Champignon d'or.

Depuis 1988, ce prix salue les plus belles perles amphigouriques qui ont égayé les médias au cours de l'année.

C'est ce qui saute immédiatement aux yeux en s'intéressant à ce reportage faisant partie des trop nombreux reportages mal ficelés à propos des sonars embarquant la technologie « Livescope ». La FIPAL a d'ailleurs décliné récemment une invitation de la RTS pour s'exprimer sur ce sujet.

Opportunité de réflexion n° 87

Les autorités vaudoises accordent un sursis aux loups

En novembre 2023, le Conseil fédéral avalisait formellement une nouvelle série de possibilités de régulation du loup. En plus des tirs actuels, en réaction à un certain nombre d'attaques sur les troupeaux, il était désormais possible de demander à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) des tirs

proactifs, en vue d'éviter des dégâts probables.

Le Canton du Valais se met immédiatement en mode action contrairement au Canton de Vaud. Interpellé par la presse sur son attentisme, ce dernier réagit.

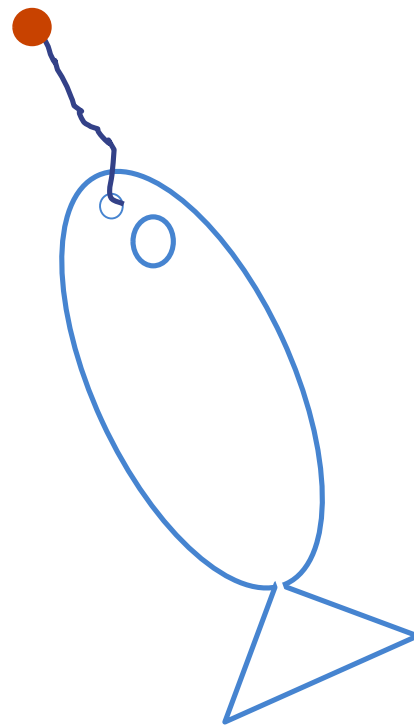
« Le Canton avait déjà exprimé ses doutes, pointant l'absence d'argumentation scientifique derrière le texte d'Albert Rösti »

Erwan Le Bec
24 heures
4 novembre 2023

Tiens, tiens, l'absence d'argumentation scientifique ... c'est justement un des sujets discutés par la Commission scientifique de la FIPAL avec les autorités vaudoises et genevoises lors de notre rencontre du février 2024 (cf. rubrique *Dans l'agenda et le carnet de notes du président*).

En quelque sorte, la réponse du berger à la bergère ...

Suite de l'éditorial de la page 1



Quoi de plus sympathique que d'attraper un pêcheur avec un poisson d'avril ?